

MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE  
MRC de PORTNEUF

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

---

AVIS est, par la présente donné par la directrice générale, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Thuribe qui se tiendra le 7 août 2017, à 20h 00, à la salle du conseil St-Thuribe, située au 375A rue principale, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

Cette demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment agricole (Ferme G. GrandBois & Fils Inc.) sur le lot 5 021 531 du cadastre du Québec, lequel est situé en bordure boulevard de la Montagne à l'intérieur de la zone agricole dynamique A-5.

La demande de dérogation mineure consiste plus particulièrement à permettre l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage de bovins laitiers à une distance de 4.3 mètres par rapport à la ligne d'emprise du boulevard de la Montagne dérogeant ainsi aux marges de recul prescrites aux sous-sections 6.2.5 et 16.4.1 ainsi qu'à la grille des spécifications (feuille B-1) du règlement de zonage numéro 170 à l'égard de la ligne d'emprise de rue.

Tout intéressé pourra se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Saint-Thuribe le 20 juillet 2017



**Lise Chalifour**

**Directrice générale et secrétaire-trésorière**